

CCAS DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Monique SANVIDO, Mme Geneviève VILLETON, Mme Marie-Thérèse BELLINA, Mme Ghislaine THIERY et M. Patrice MERMET-BOUVIER

Absents excusés : M. Christian BERTHOLLIER, Mme Catherine FERRARI, M. Gérard GOZE, Mme Isabelle LEBIHAN et Mme Sandrine RIVET

Pouvoirs : M. Christian BERTHOLLIER à Mme Monique SANVIDO et M. Gérard GOZE à Mme Ghislaine THIERY

Arrêt du procès-verbal de la réunion précédente : Aucune observation, ni remarque.
Le procès-verbal est arrêté.

Madame Sandie HACHICHI-GUSMAN a été désignée secrétaire de séance.

0112023 – BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame la vice-présidente expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2023 afin de :

- 1°) Augmenter les crédits au chapitre 67 en section de Fonctionnement pour versement d'une partie des réserves de compensation au CIAS,
- 2°) Augmenter les crédits au chapitre 74 (compte 7474) en section de Fonctionnement pour encaissement de la subvention exceptionnelle versée par la commune.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
67	678	Autres charges exceptionnelles	+57 576 .37 €	
74	7474	Communes		+ 57 500.00 €
		TOTAL	+ 57 576.37 €	+ 57 500.00 €

Vu la délibération n° 0062023 relative au vote du budget primitif 2023,

Débat :

Votes **Pour : 8** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Informations et questions :

- **Repas des Anciens :**

. Echange sur les différents groupes de musique :

Vote pour faire participer cette année le groupe DOUDOUS- MUSIC

. Un choix doit être fait entre le restaurant Sauge et le traiteur Maison Jean.

Le choix est retenu pour travailler avec la Maison Jean et de choisir en entrée : Assiette de la mer. En plat : Rôti de veau sauce Sauterne pour 4500 € HT (10% tva) soit 4950 € TTC.

. Le fromage : le fromager Cloche gourmande est retenu au lieu de la fromagerie d'Avressieux.

. Le dessert : La boulangerie Éclat de blé est choisie pour 3 mignardises avec tartelettes poires et amandes - éclair choc - mini framboisier.

. Le café : demander au traiteur Jean ou à Billon

. Pour le pain : Éclat de blé est retenue.

. Le transport : le bus chez Faure.

. La déco : Nappe rouge - serviettes blanches - les menus blancs

TOTAL Estimé : 7 010 €TTC

. Pour la déco : du lierre sera disposé sur les tables.

. Préparation de la salle le samedi matin

. Faire le communiqué de presse et donner l'info sur panneau pocket.

. Envoi des courriers fin septembre pour réponse 10 jours après début octobre.

. Réponse au traiteur avant le 16/10/23 pour le nombre de participants.

Questions diverses : concernant l'âge du repas des aînés qui est de 70 ans, il est laissé tel quel et pas modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la vice-présidente prononce la levée de la séance à 10h00.

Le secrétaire de séance,
Sandie HACHICHI-GUSMAN



Madame la vice-présidente,
Monique SANVIDO

